



SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé

le 30 juin 2015

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
Méthode de présentation	3
<i>Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs</i>	4
Changements importants aux autorisations	4
Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	5
<i>Risques et incertitudes</i>	6
<i>Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes</i>	6
<i>État des autorisations (non vérifié)</i>	7
<i>Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)</i>	8

Introduction

La direction du Service correctionnel du Canada (SCC) a préparé le présent rapport trimestriel tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu parallèlement au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

Le but du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme peut être consultée dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation

La direction a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'[État des autorisations](#) joint au présent rapport inclut les autorisations de dépenser accordées au SCC par le Parlement et les autorisations utilisées par le Service, conformément au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) préparés pour l'exercice 2015-2016, dont les crédits ont été attribués en entier le 19 juin 2015¹. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise pour toute dépense de fonds par le gouvernement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles, au moyen de lois de crédits, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de présentation de rapports sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

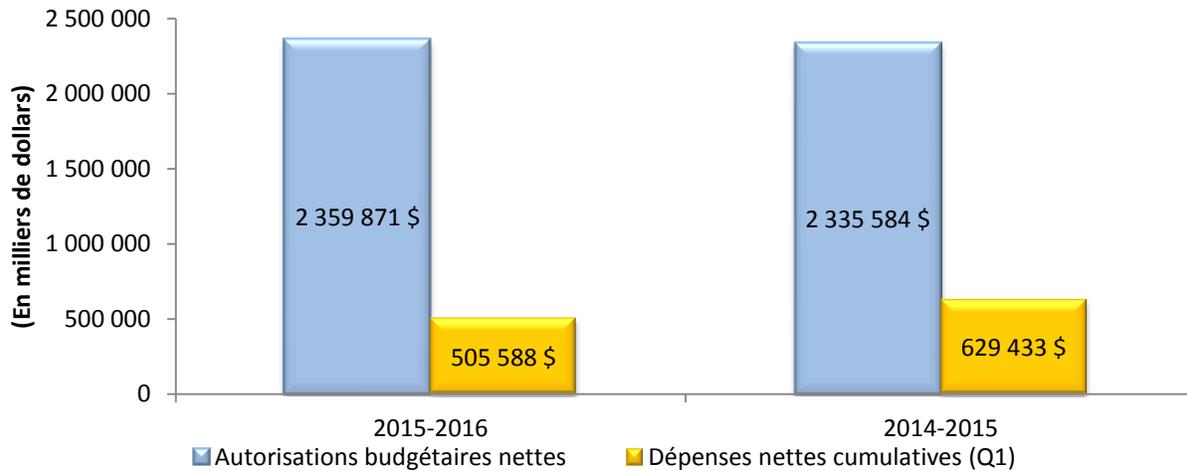
Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) qui est compris dans les crédits législatifs figurant dans l'État des autorisations ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 5,0 millions de dollars.

¹ Attribués par décret C.P. [2015-0966](#) et C.P. [2015-0967](#).

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous fait la comparaison entre les autorisations budgétaires et les dépenses nettes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014 pour l'ensemble des autorisations de dépenses de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.

Autorisations budgétaires et dépenses nettes



Changements importants aux autorisations

Comme l'indique l'[État des autorisations](#) pour la période se terminant le 30 juin 2015, les autorisations totales nettes du SCC ont augmenté de **24,3 millions de dollars (1,0%)** pour l'exercice en cours par rapport au dernier exercice.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 15,7 millions de dollars (0,8 %)**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2014, ce qui est attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 20,8 millions de dollars** pour le règlement des conventions collectives signées;
- Une **réduction de 3,9 millions de dollars** pour le remboursement de fonds au cadre financier relié aux exigences des peines minimales obligatoires; et
- Une **réduction de 1,2 million de dollars** relative à divers rajustements.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 1,6 million de dollars (0,8 %)** par rapport aux autorisations à la fin de juin 2014, ce qui est attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 8,9 millions de dollars** du crédit en capital par le biais du budget supplémentaire des dépenses (A) dans le cadre de l'Initiative de l'infrastructure fédérale de 2014; et
- Une **réduction de 7,3 millions de dollars** des investissements en capital liée à la réduction des besoins de fonds pour compléter la construction de nouvelles unités et aux rajustements liés aux reports de fonds des exercices précédents.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC ont **augmenté de 7,0 millions de dollars (2,9%)**, principalement en raison de l'augmentation nette des coûts du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) découlant du changement de coûts touchant au personnel tel qu'indiqué ci-dessus et des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes a **diminué de 123,8 millions de dollars (24,5%)** en raison des changements suivants :

- Une diminution des dépenses liées au personnel principalement relative à la liquidation de l'indemnité de départ de 77,0 millions de dollars suite à la signature de la convention collective avec le Syndicat des agents correctionnels du Canada en novembre 2013; et
- Une diminution des dépenses liées aux autres subventions et paiements relative à un paiement unique de transition de 50,5 millions de dollars dans le premier trimestre de 2014-2015 comparativement à 0,2 million de dollars dans le premier trimestre de 2015-2016 pour le paiement des arriérés de salaire par le gouvernement du Canada.

(En millions de dollars)

Dépenses ministérielles budgétaires	Dépenses trimestrielles
Dépenses budgétaires nettes totales 2014-2015	629,4
Dépenses budgétaires nettes totales 2015-2016	505,6
Variation	(123,8)
Explications des variations par article courant	
• Personnel ²	(78,0)
• Autres subventions et paiements ²	(43,6)
• Autre	(2,2)
• Total	(123,8)

² Ces variations expliquent essentiellement la diminution du crédit 1 - Dépenses de fonctionnement telle que présentée dans l'État des autorisations.

Risques et incertitudes

Le [Rapport sur les plans et les priorités \(RPP\)](#) du SCC explique l'environnement de risque actuel et les secteurs de risque clés pouvant affecter la réalisation de ses résultats stratégiques.

Dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé un gel du budget global de fonctionnement du gouvernement fédéral. Le SCC devra donc autofinancer les augmentations de salaire découlant des conventions collectives entrant en vigueur durant la période de gel (2014-2015 et 2015-2016) ainsi que les répercussions que ces rajustements auront par la suite.

Le SCC poursuit l'examen de ses activités en réaction aux contraintes budgétaires imposées par le gel du budget de fonctionnement.

Les risques spécifiques du SCC, comme indiqué dans le [RPP de 2015-2016](#), sont le profil de plus en plus diversifié de la population carcérale ainsi que sa constante évolution, le maintien des niveaux de sécurité opérationnelle requis en établissement et dans la collectivité, la capacité à gérer d'importants changements découlant de la transformation, des modifications législatives et des contraintes budgétaires, la perte potentielle de partenaires qui offrent des ressources et des services essentiels aux délinquants et la nécessité de maintenir les résultats actuels en ce qui concerne la récidive avec violence.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation pour faire face aux risques potentiels mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et remplir son mandat.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du premier trimestre de 2015-2016.

Approbations des cadres supérieurs

Approuvé par :

_____ Original signé par _____
Don Head, Commissaire

_____ Original signé par _____
Liette Dumas-Sluyter, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances

*Ottawa, Canada
Le 13 août 2015*

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 928 747	432 159	432 159	1 913 021	555 381	555 381
Crédit 5 – Dépenses en capital	185 794	12 259	12 259	184 245	12 325	12 325
Autorisations législatives budgétaires						
CORCAN Dépenses brutes	79 462	16 350	16 350	88 829	16 698	16 698
CORCAN Revenus bruts	(79 462)	(16 379)	(16 379)	(88 829)	(14 325)	(14 325)
CORCAN Dépenses nettes (Revenus nets)**	-	(29)	(29)	-	2 373	2 373
Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	244 798	61 199	61 199	237 417	59 354	59 354
Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	532	-	-	901	-	-
Autorisations budgétaires totales	2 359 871	505 588	505 588	2 335 584	629 433	629 433
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	-
Autorisations totales	2 359 916	505 588	505 588	2 335 629	629 433	629 433

De l'information supplémentaire est fournie à la page suivante.

* N'inclut que les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Suite à un examen interne de ses opérations, CORCAN prévoit réaliser des économies en fermant et en regroupant divers ateliers en plus de mettre en œuvre un modèle de gouvernance centralisé.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

	<i>Exercice 2015-2016</i>			<i>Exercice 2014-2015</i>		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	1 740 664	421 870	421 870	1 718 745	499 865	499 865
Transports et communications	25 486	2 977	2 977	28 861	3 888	3 888
Information	615	77	77	710	75	75
Services professionnels et spéciaux	284 716	45 408	45 408	269 683	44 803	44 803
Location	21 011	1 796	1 796	17 354	1 865	1 865
Réparation et entretien	17 286	1 204	1 204	19 485	1 819	1 819
Services publics, fournitures et approvisionnements	117 694	23 295	23 295	106 775	22 245	22 245
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages*	149 069	9 602	9 602	169 663	9 071	9 071
Acquisition de matériel et d'outillage*	37 258	1 950	1 950	15 482	2 822	2 822
Paiements de transfert	5 962	121	121	4 982	-	-
Autres subventions et paiements	39 572	13 667	13 667	72 673	57 305	57 305
Dépenses budgétaires brutes totales	2 439 333	521 967	521 967	2 424 413	643 758	643 758
Moins les revenus après dépenses						
CORCAN	(79 462)	(16 379)	(16 379)	(88 829)	(14 325)	(14 325)
Dépenses budgétaires nettes totales	2 359 871	505 588	505 588	2 335 584	629 433	629 433

* Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital)